

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

OBJET : Délibération pour soutenir la motion relative à la liberté de choix en matière de transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 17 octobre 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : CATELAN Thierry, GALLAND Daniel

ABSENT :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la motion relative à la liberté de choix en matière de transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes adoptée à l'unanimité par l'association des maires et présidents de communautés des Hautes-Alpes.

Cette motion :

- Demande la suppression du caractère obligatoire du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, en les réinsérant parmi celles pouvant être exercées par les communautés de communes à titre optionnel.
- Appelle à une meilleure territorialisation des politiques liées à la gestion de l'eau et de l'assainissement
- Dénonce des obligations de transferts qui vont à l'encontre de l'équité territoriale et qui participent à la dévitalisation des territoires les plus ruraux.
- Réaffirme la primauté du principe de liberté de choix dans l'organisation et la gestion des compétences.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se positionne face à cette motion. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de soutenir la motion relative à la liberté de choix en matière de transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes adoptée par l'association des maires et présidents de communautés des Hautes-Alpes.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43 Hautes-Alpes

Mail: mairie@aubessagne.fr

